

## Chapitre 2. L'EGALITE ET LE RESPECT DES AUTRES

Apports pour une Mise en partage :

### Culture de la sensibilité

La République française est fondée sur des principes et des valeurs que l'on retrouve dans notre Constitution.

L'école et le collège sont des lieux où toutes ces valeurs sont appliquées.

Tous les élèves y sont accueillis gratuitement de manière neutre : l'enseignement est le même pour tous (la République est indivisible).

### Culture du droit et de la règle

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), signée en 1989, par 193 pays, a pour vocation de protéger tous les enfants du monde.

Elle reconnaît des droits fondamentaux, des droits civils, sociaux ainsi que des droits individuels.

En France, le « 119 » permet par exemple de signaler par téléphone toute situation de maltraitance.

### Culture du jugement

Même si elles sont inscrites dans notre constitution et protégées par la loi, ces valeurs sont parfois bafouées ou mises en place de façon incomplète.

Nos préjugés nous poussent souvent à nous méfier des autres et de leurs différences.

Les **stéréotypes** peuvent mener à des **discriminations**, sources d'inégalités entre nous.

## **Culture de l'engagement**

Dans la plupart des démocraties, **tout enfant a droit à l'éducation**.

Cependant, dans les pays en développement, on compte plus de 100 millions d'enfants non scolarisés, dont 66 millions au moins sont des filles.

Celles-ci sont souvent défavorisées par rapport aux garçons et sont mariées très jeunes.